

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 55  
Nombre de représentés : 7  
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_106\_CC\_51**  
**Désignation du représentant à la**  
**Commission ad hoc "règlement de voiries**  
**de la commune de Le Port"**

Nombre de votants : 61

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
04/05/2026

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

### **AFFAIRE N°2026\_106 CC 51 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION AD HOC "RÈGLEMENT DE VOIRIES DE LA COMMUNE DE LE PORT"**

#### **Le Président de séance expose :**

La Commune de Le Port dispose d'un **règlement de voirie** visant à encadrer et harmoniser les interventions réalisées sur le **domaine public routier** communal, compte tenu du linéaire important de voirie et de la fréquence des travaux conduits par de multiples intervenants (réseaux, concessionnaires, entreprises, occupants de droit, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement, et conformément aux dispositions du **Code de la voirie routière** (notamment l'article **R.141-14** relatif à la consultation d'une commission), la Commune a constitué une **commission ad hoc « Règlement de voirie »**. Cette instance a pour objet d'associer les parties prenantes concernées (exploitants de réseaux et occupants de droit, collectivités compétentes) afin de :

- partager les enjeux de conservation et de gestion du domaine public routier ;
- examiner les modalités d'intervention et de remise en état (remblaiement, réfections provisoires et définitives, règles techniques, coordination des travaux) ;
- formuler des avis et recommandations permettant de garantir une application homogène du règlement et de limiter les impacts sur l'exploitation de la voirie (sécurité, circulation, durabilité des chaussées, etc.).

Le **Territoire de l'Ouest**, en tant qu'EPCI, est identifié comme partenaire institutionnel et est à ce titre appelé à siéger au sein de cette commission, aux côtés notamment des exploitants de réseaux (EDF, ORANGE, FREE, ZEOP, RUNEO, SFR...) et des autres collectivités concernées (Région, Département, Commune).

À la suite des **élections communautaires de 2026** et du renouvellement des instances, il apparaît nécessaire de procéder à la **désignation du/de la représentant(e) du Territoire de l'Ouest** au sein de cette commission ad hoc, afin :

- d'**assurer la continuité** de la représentation de l'intercommunalité ;
- de maintenir un **interlocuteur identifié** pour la Commune et les partenaires ;
- de garantir la participation du Territoire de l'Ouest aux échanges et avis rendus sur l'application du règlement, notamment en matière de coordination et de bonnes pratiques d'intervention sur le domaine public routier.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant au sein de la Commission ad hoc. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20260504-2026\_106\_CC\_51-DE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0  
CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- DESIGNER M. Jean Claude ADOIS en qualité de représentant de la Collectivité à la  
Commission ad hoc « Règlement de voirie » de la Commune de Le Port.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président